



☒ Aide au retour

Berne-Wabern, le 23 janvier 2004

Rapport final du programme d'aide au retour pour les membres des minorités ethniques du Kosovo. Résumé



Période d'évaluation de mai 2002 à août 2003

Equipe de projet Balkans

Au printemps 2001, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a décidé que, dans le domaine de l'asile, les membres appartenant à des minorités ethniques du Kosovo devaient bénéficier d'une admission provisoire à titre individuel. Parallèlement, les conditions-cadres relatives à un retour dans le courant de l'année 2002 ont été examinées en interne et des projets d'aide structurelle adaptés ont été identifiés afin de soutenir les minorités sur place. Lors de la séance de la direction interdépartementale du groupe de travail « Aide au retour », du 13 décembre 2001, l'ODR a alloué un montant de 5 millions de francs pour des projets d'aide structurelle, visant à améliorer les conditions de vie des minorités au Kosovo.

En avril 2002, à l'occasion d'une nouvelle analyse de la situation, l'ODR a constaté que la sécurité des minorités ethniques au Kosovo continuait de s'améliorer et que leur retour pouvait, d'une manière générale, être considéré comme raisonnablement exigible. Suite à cette analyse, l'ODR a donc décidé que ces personnes ne seraient plus admises provisoirement et que des rapatriements pouvaient être envisagés. Le même mois, l'équipe de projet Balkans a présenté à la Direction du projet un document interne relatif à la stratégie en matière de programme d'aide au retour pour les minorités ethniques du Kosovo. Le 25 avril 2002, la mise en oeuvre d'un programme d'aide au retour en vue d'encourager les départs volontaires et dans les délais impartis a été approuvée par la direction du projet. C'est donc en date du 1^{er} mai 2002 que le programme a démarré et les modalités de mise en oeuvre ont été réglementées dans la directive du 21 mai 2002 (cf. Asile 62.9).

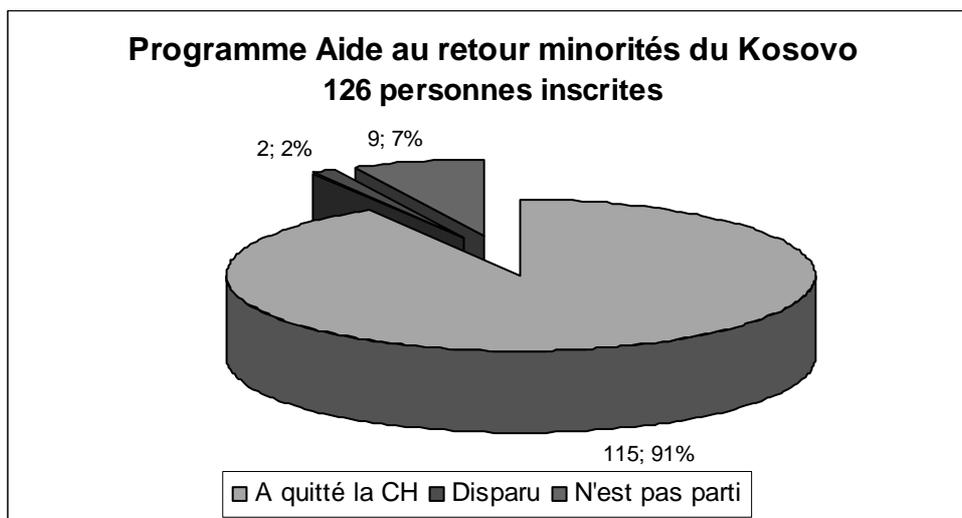
Le projet prévoyait deux phases:

La première phase: du 1^{er} mai au 31 août 2002. Départ jusqu'au 31 décembre 2002. Les retours volontaires ont été encouragés par des aides de départ financières et, dans des cas concrets, par des mesures dans le domaine du logement. Les sommes de CHF 2000.-- par adulte et de CHF 1000.-- par personne mineure ont été versées. Le retour a été organisé et l'accueil à l'aéroport de Pristina ainsi que la suite des transports jusqu'au domicile ont été assurés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

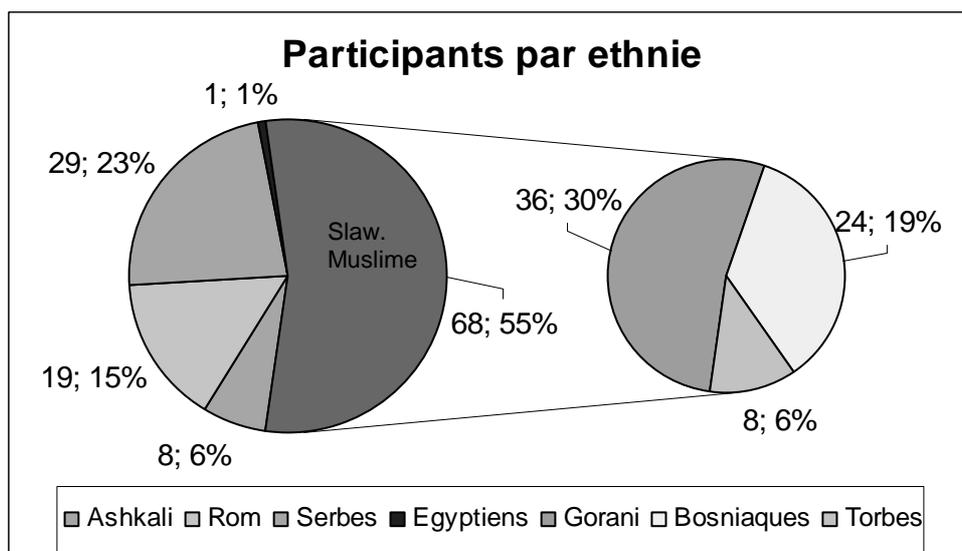
La deuxième phase: du 1^{er} septembre 2002 au 31 mars 2003. Départ jusqu'au 31 juillet 2003. Cette phase prévoyait de verser un montant réduit pour les retours obligatoires, soit CHF 1500.-- par adulte et CHF 750.-- par personne mineure. Le retour, l'accueil à l'aéroport de Pristina et la suite des transports jusqu'au domicile ont été organisés. Les départs devaient être effectués avant l'échéance des délais impartis par l'ODR pour quitter la Suisse.

Des mesures d'accompagnement ont été mises en place. Ce sont notamment des visites du type *Come & Tell-Visits* qui ont constitué une nouveauté dans le cadre de la mise en place des programmes d'aide au retour. Cette démarche a permis à des représentants des minorités ethniques au Kosovo de venir en Suisse afin de discuter avec les représentants de la diaspora et l'ODR des questions concernant la sécurité, la situation économique et les conditions de vie en général au Kosovo. Une délégation composée des représentants de chaque ethnie (bosniaque, égyptienne, ashkali et rom) a fait usage, en été 2003, de cette offre. L'ODR a pris en charge les frais de leur venue en Suisse.

Ce ne sont pas moins de 126 personnes qui se sont inscrites au programme. Parmi elles, 11 personnes n'ont pas quitté la Suisse comme prévu alors qu'elles s'étaient inscrites au programme.



Toutes les ethnies étaient représentées dans le programme. Les pourcentages sont indiqués dans le diagramme suivant.



Financés par l'ODR, les projets de l'OIM et du groupe de travail « *Développement et spécialistes dans le domaine de la migration et de la coopération au développement* » (Arbeitsgruppe Entwicklung und Fachkräfte im Bereich der Migration und der Entwicklungszusammenarbeit AGEF-GmbH Berlin), visant à encourager la mise en sur pied d'agences pour l'emploi et de projets personnels se sont complétés de façon idéale. C'est notamment grâce aux activités d'information déployées par l'OIM que toutes les personnes désireuses de rentrer chez elles ont pu être informées sur les possibilités offertes dans le cadre du projet AGEF.

Enfin, il convient de retenir que la Suisse a tenu un rôle de pionnier dans la politique des retours des minorités ethniques au Kosovo. Compte tenu du contexte difficile, le nombre des participants à ce programme peut être considéré comme un succès. De même, il faut relever que, pendant la durée du programme, aucun problème de sécurité n'est apparu. Tous les départs ont été assurés par l'OIM sans problème.

Par ailleurs, la coopération ciblée entre la DDC, l'OIM et l'ODR dans le cadre de la planification et de la mise en oeuvre du programme a constitué un autre aspect positif. Ayant fait ses preuves, cette coopération a contribué de façon décisive au succès de la réalisation du programme. Dans son rapport du 23 janvier 2003 sur le programme d'aide au retour et de réintégration, le Contrôle fédéral des finances parvient à la conclusion que la forme d'organisation choisie (direction du projet et l'équipe de projet Balkans) est opportune et ce, notamment au niveau de la bonne coopération entre l'aide au retour (ODR), l'aide structurelle et la coopération au développement (DDC). Selon l'équipe de projet Balkans, cette évaluation positive s'applique aussi à ce programme. En conclusion, nous pouvons retenir les points suivants concernant le programme d'aide au retour pour les membres des minorités ethniques au Kosovo.

- **La réalisation du programme a permis un changement de paradigme dans la pratique de l'asile quant aux minorités au Kosovo, passant d'une admission provisoire à un retour et à la réintégration de ces personnes dans leur pays.**
- **La Suisse a pu, en mettant en oeuvre le retour des minorités au Kosovo par des mesures de soutien ciblées, individuelles et structurelles, donner un signe politique au HCR et à la MINUK.**
- **Au moyen de projets d'aide structurelle ciblés et des mesures d'accompagnement, l'acceptation de la politique suisse des retours a été renforcée tant en Suisse qu'au Kosovo.**
- **Dans le domaine de communication des informations, l'instrument *Come and Tell-Visits* a été utilisé.**
- **Le nombre des personnes qui sont retournées chez elles s'est inscrit dans le cadre des objectifs fixés. Tous les départs se sont déroulés sans problème et sans incident.**